

Rapport Annuel
sur le Prix et la Qualité
du Service Public d'Assainissement
Non Collectif (SPANC)



Table des matières

A. Préambule	3
A.1. La Compétence Assainissement Non Collectif	3
A.2. Territoires d'intervention	3
A.3. Modes d'exploitation du service	5
B. Points clés du service en 2021	6
B.1. Faits marquants 2021	6
B.2. Synthèse des indicateurs de performance.....	6
C. Activité du service de l'assainissement Non collectif en 2021	8
C.1. Activité du service en 2021	8
C.1.1. Chiffres clés	8
C.1.2. Nombre d'installations d'ANC	11
D. Conformité des installations	12
E. Relations à l'utilisateur	13
F. Tarifs	14
G. indicateurs Financiers	15
H. Perspectives pour 2022	16

A. PREAMBULE

A.1. LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Conformément à la loi Notre, la Communauté d'Agglomération Golfe du Morbihan - Vannes agglomération exerce la compétence Eau depuis le 1^{er} janvier 2020. Elle s'appuie pour cela sur une équipe constituée de plusieurs dizaines d'agents, des marchés de prestations de service, et des contrats de délégation de service public (DSP).

Depuis le 1er janvier 2022, la Direction de l'eau de GMVa est rattachée au Pôle Ingénierie et Transitions de la communauté d'agglomération, avec les Directions Environnement, Déchets, Mobilité et Patrimoine - Grands projets.

Conformément aux statuts de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération modifiés par arrêté en date du 22 avril 2021, la Direction de l'eau regroupe les compétences suivantes :

Compétences dites obligatoires au titre du Code Général des collectivités territoriales :

- Eau ;
- Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8
- Gestion des eaux pluviales urbaines, au sens de l'article L. 2226-1.

Compétence dite facultative au titre du Code Général des collectivités territoriales :

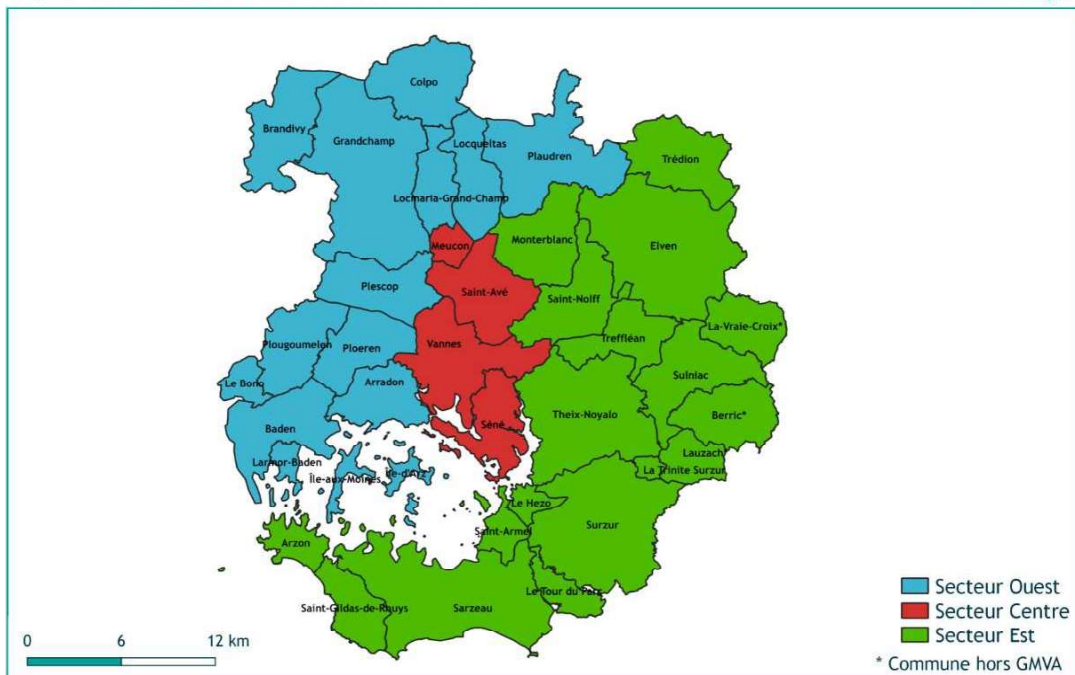
- La gestion des eaux de baignades, dont l'élaboration, le suivi et la révision du profil de vulnérabilité des plages, à l'exclusion du pouvoir de police du maire, sur l'ensemble des sites de baignade déclarés.

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2020, GMVA exerce donc la compétence SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) sur l'ensemble des 34 communes de l'agglomération.

A.2. TERRITOIRES D'INTERVENTION

Avant 2020, la compétence Assainissement Collectif était exercée par neuf maîtres d'ouvrage. Cette organisation passée s'est traduite par le regroupement des anciens périmètres d'exploitation en « secteurs » d'intervention :

Golfe du Morbihan - Vannes agglomération
Organisation territoriale Direction de l'Eau - 2020



Réalisation : Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, 24/02/2021

Figure 1 : Carte des secteurs d'intervention du service de GMVA en 2022

GMVA assure également, via une convention de gestion, la gestion du service d'Assainissement Non Collectif sur les communes de Lauzach, La Vraie Croix et Berric. Les données de ces communes sont incluses dans le présent rapport. Les modes d'exploitation ainsi que les tarifs en vigueur en 2019 ont été maintenus jusqu'en 2022 sur chaque territoire de GMVA. Les données du RPQS sont donc la compilation des données issues de chacun des anciens « secteurs d'exploitation » ou « unités de gestion » représentés ci-dessous :

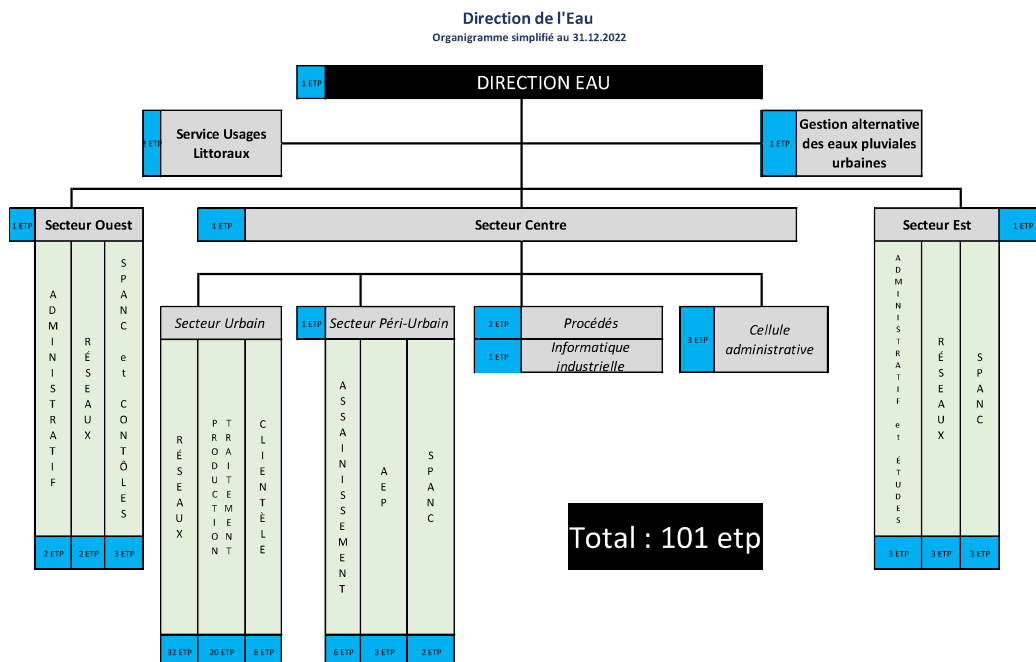
Golfe du Morbihan - Vannes agglomération
Secteurs d'exploitation 2020 - Assainissement Non Collectif



Réalisation : Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, 17/06/2021

Figure 2 : Carte présentant les « unités de gestion » ou « secteurs d'exploitation » du SPANC de GMVA en 2022

L'organigramme simplifié de la direction au 31.12.2022 est le suivant :



A.3. MODES D'EXPLOITATION DU SERVICE

Dans la continuité de l'organisation préexistante, les modes de gestion du service d'assainissement non collectif sur chaque périmètre sont précisés ci-dessous :

Périmètre géographique	Mode de gestion
Ex-Vannes	Régie
Ex-Séné	Régie + Prestation de service
Ex-Siaep Presqu'île de Rhuys	Régie
Ex-Siaep Vannes ouest	Régie
Ex-Siaep de la région d'Elven	Régie
GMVA (ex-CC Loc'h)	Régie
Ex-Plescop	Régie + Prestation de service
Ex-Saint-Avé	Régie + Prestation de service
Ex-Meucon	Régie + Prestation de service

B. POINTS CLES DU SERVICE EN 2022

B.1. FAITS MARQUANTS 2022

Face au constat de modes de fonctionnements hétérogènes suivant les anciennes maîtrises d'ouvrages :

- Fréquence des contrôles : 4 à 8 ans (6.4 ans en moyenne pondérée) ;
- Modes d'exploitation : régie directe ou prestataire privé ;
- Redevable du service : propriétaire (65%) ou occupant (35%) ;
- Mode de facturation : annualisé (60%) ou forfaitaire à l'acte (40%) ;
- Classification des installations au regard de la réglementation ;
- Tarification ;

un groupe de travail a été constitué pour définir un mode de fonctionnement futur identique à l'échelle des 34 communes de l'agglomération. Ce groupe de travail a permis de proposer :

- Des formulaires et rapports harmonisés pour les usagers ;
- Une fréquence de contrôle identique sur tout le territoire ;
- Un même mode d'exploitation et de facturation à l'utilisateur.

Ces travaux se sont poursuivis en 2022 et ont permis la planification d'une harmonisation globale au 1^{er} janvier 2023.

En outre, des difficultés de recrutement ont entraîné l'absence d'agents du SPANC au niveau du secteur est entre août 2021 et mai 2022. La continuité du service a toutefois été assurée grâce au travail de mutualisation des méthodes de travail opérées préalablement à l'échelle de la collectivité et à la pleine mobilisation des agents des secteurs ouest et centre.

B.2. SYNTHÈSE DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Les tableaux suivants présentent les indicateurs descriptifs et de performance du système d'assainissement non collectif.

Indicateur Descriptifs	Définition	2020	2021	2022
VP.181 - Nombre d'habitants résidant sur le territoire du service	Population totale résidant sur le périmètre des communes concernées par le service, y compris les habitants résidant en zone d'assainissement collectif.	200 484	202 370	204 688
D301.0 - Nombre d'habitants desservis	Évaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif	26 664	27 062	27 629
D302.0 - Indice de mise en oeuvre de l'assainissement non collectif	Sur une échelle de 0 à 100, renseigne sur les prestations obligatoires fournies par la collectivité dans le cadre du SPANC. De 100 à 140, il évalue l'étendue des services complémentaires et facultatifs proposés par le SPANC.	100	100	100

Le nombre d'habitants résidant sur le territoire du service (VP.181) correspond à la population DGF du territoire.

Le nombre d'habitants desservis (D301.0) est calculé de la façon suivante :
 $\text{Nombre d'habitants résidant sur le territoire du service} \times (1 - \text{nombre d'abonnés à l'assainissement collectif} / \text{nombre d'abonnés à l'eau potable})$

L'indicateur descriptif D302.0 (Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif) permet de mesurer la maîtrise des pollutions diffuses et d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service : les missions obligatoires regroupées en A et les missions facultatives regroupées en B dans le tableau ci-dessous. Il est déterminé comme suit :

D 302.0 : Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif		Exercice		
		2020	2021	2022
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service				
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20	20	20
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	20	20	20
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	30	30	30
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	30	30	30
100	TOTAL A	100	100	100
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service				
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	0	0	0
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	0	0	0
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	0	0	0
40	TOTAL B	0	0	0

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif à l'échelle du SPANC de GMVA est donc de 100 sur un total maximum de 140 dans le cas d'une mise en œuvre de compétences facultatives.

Indicateur de performance	Définition	2020	2021	2022
P301.3 - Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	Cet indicateur traduit la proportion d'installations d'assainissement non collectif ne nécessitant pas de travaux urgents à réaliser.	89%	89%	89%

Le taux de conformité par unité de gestion est présenté au chapitre D du présent rapport.

L'indicateur est le rapport, exprimé en pourcentage, entre, d'une part, le nombre d'installations déclarées conformes suite aux contrôles prévus à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif à l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif auquel est ajouté le nombre d'installations ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement suite aux contrôles prévus à l'article 4 du même arrêté et, d'autre part, le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service.

C. ACTIVITE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF EN 2022

C.1. ACTIVITE DU SERVICE EN 2022

C.1.1. Chiffres clés

Le tableau ci-dessous présente les chiffres clefs du service public :

Indicateur	2020	2021	2022	2022 / 2021
DC.306 - Nombre d'installations domestiques et assimilées, contrôlées ou non encore contrôlées, situées sur le territoire du SPANC	12 376	12 313	12 368	0,4%
VP.332 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'un examen préalable de la conception dans l'année N	301	391	401	3%
VP.333 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification de l' exécution des travaux dans l'année N	255	352	306	-13%
VP.334 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification du fonctionnement et de l'entretien dans	1 225	1 846	1 543	-16%
<i>Dont contrôles périodiques</i>	1 022	1 669	1 332	-20%
<i>Dont contrôles avant-vente</i>	203	177	200	13%
P301.3 - Taux de conformité global	89%	89%	89%	0%



Fosse toutes eaux et filtre à sable

Les nombres de contrôles effectués par unité de gestion sont les suivants :

Unité de gestion	VP.332 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'un examen préalable de la <u>conception</u> dans l'année			
	2020	2021	2022	2022 / 2021
Vannes	32	18	26	44%
Séné	6	5	2	-60%
Ex-SIAEP Presqu'île de Rhuys	60	66	76	15%
Ex-SIAEP Elven	40	56	58	4%
Ex-SIAEP Vannes ouest	43	92	80	-13%
Ex-CC Loch	80	105	114	9%
Plescop	25	27	20	-26%
Saint-Avé	15	22	25	14%
Meucon	0	0	0	/
TOTAL	301	391	401	3%

Unité de gestion	VP.333 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification de l' <u>exécution</u> des travaux dans l'année			
	2020	2021	2022	2022 / 2021
Vannes	17	24	11	-54%
Séné	2	6	1	-83%
Ex-SIAEP Presqu'île de Rhuys	53	64	63	-2%
Ex-SIAEP Elven	51	87	38	-56%
Ex-SIAEP Vannes ouest	45	46	62	35%
Ex-CC Loch	59	82	94	15%
Plescop	18	28	23	-18%
Saint-Avé	10	15	14	-7%
Meucon	0	0	0	/
TOTAL	255	352	306	-13%

Unité de gestion	VP.334 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification du <u>fonctionnement</u> et de l' <u>entretien</u> dans l'année N			
	2020	2021	2022	2022 / 2021
Vannes	38	100	120	20%
Séné	8	7	1	-86%
Ex-SIAEP Presqu'île de Rhuy	334	230	180	-22%
Ex-SIAEP Elven	51	87	38	-56%
Ex-SIAEP Vannes ouest	379	600	548	-9%
Ex-CC Loch	381	544	500	-8%
Plescop	8	142	62	-56%
Saint-Avé	24	134	92	-31%
Meucon	2	2	2	/
TOTAL	1 225	1 846	1 543	-16%

Unité de gestion	Dont nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification du <u>fonctionnement</u> et de l' <u>entretien</u> dans le cadre d'une vente immobilière dans l'année N			
	2020	2021	2022	2022 / 2021
Vannes	16	10	5	-50%
Séné	2	2	1	-50%
Ex-SIAEP Presqu'île de Rhuy	27	35	35	0%
Ex-SIAEP Elven	51	33	34	3%
Ex-SIAEP Vannes ouest	33	13	20	54%
Ex-CC Loch	56	62	73	18%
Plescop	8	12	22	83%
Saint-Avé	9	9	9	0%
Meucon	1	1	1	/
TOTAL	203	177	200	13%

Unité de gestion	Dont nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification <u>périodique</u> du <u>fonctionnement</u> et de l' <u>entretien</u> dans l'année N			
	2020	2021	2022	2022 / 2021
Vannes	22	90	115	28%
Séné	6	5	0	-100%
Ex-SIAEP Presqu'île de Rhuy	307	195	145	-26%
Ex-SIAEP Elven	0	54	4	-93%
Ex-SIAEP Vannes ouest	346	587	517	-12%
Ex-CC Loch	325	482	427	-11%
Plescop	0	130	40	-69%
Saint-Avé	15	125	83	-34%
Meucon	1	1	1	/
TOTAL	1 022	1 669	1 332	-20%

C.1.2. Nombre d'installations d'ANC

Le nombre d'installations domestiques et assimilées, contrôlées ou non encore contrôlées, situées sur le territoire du SPANC (indicateur DC. 306) au 31/12/2022 est de **12 368** (12 313 en au 31/12/2021).



Photo : Fosse toutes eaux et filtre à sable

Les fréquences des contrôles périodiques de bon fonctionnement sont les suivantes :

Unité de gestion	VP.323 - Fréquence du contrôle périodique (années)
Vannes	5
Séné	8
Ex-SIAEP Presqu'île de Rhuy	7
Ex-SIAEP Elven	8
Ex-SIAEP Vannes ouest	4 ou 8
Ex-CC Loc'h	5
Plescop	8
Saint-Avé	4
Meucon	/



Couvercle de fosse toutes eaux corrodé

D. CONFORMITE DES INSTALLATIONS

Le tableau ci-dessous présente les taux de conformité par unité de gestion.

L'indicateur P301.3 (taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif) correspond rapport, exprimé en pourcentage, entre, d'une part, le nombre d'installations déclarées conformes suite aux contrôles prévus à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif à l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif auquel est ajouté le nombre d'installations ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement suite aux contrôles prévus à l'article 4 du même arrêté et, d'autre part, le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service.

Unité de gestion	P301.3 - Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif		
	2020	2021	2022
Vannes	84%	88%	88%
Séné	34%	36%	34%
Ex-SIAEP Presqu'île de Rhuy	87%	86%	86%
Ex-SIAEP Elven	93%	93%	93%
Ex-SIAEP Vannes ouest	89%	90%	91%
Ex-CC Loc'h	92%	90%	89%
Plescop	95%	95%	95%
Saint-Avé	90%	89%	89%
Meucon	100%	100%	100%
Ensemble GMVA	89%	89%	89%

Le faible taux de conformité de Séné vient du fait qu'il a été considéré par la commune alors compétente, que le territoire est en zone à enjeux sanitaire ou environnemental. Il a ainsi été acté que les installations incomplètes par exemple représentent donc un « danger pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement », ce qui diminue fortement le taux de conformité. L'harmonisation des contrôles à l'échelle de GMVa entrainera un équilibrage des taux de conformités entre les unités de gestion.



Tranchées d'épandage

E. RELATIONS A L'USAGER

Le tableau ci-dessous présente les principales données sur les relations à l'utilisateur :

Relations à l'utilisateur					
Unité de gestion	N° de l'indicateur	Description	2020	2021	2022
Tous secteurs	VP.335 -	Existence d'une permanence téléphonique	Oui	Oui	Oui
Tous secteurs	VP.336 -	Existence d'une permanence physique	Oui	Oui	Oui
Tous secteurs	VP.337 -	Diffusion de supports d'information et de sensibilisation aux usagers	Oui	Oui	Oui
Tous secteurs	VP.338 -	Existence d'un délai maximal d'intervention pour le contrôle de l'installation	Oui	Oui	Oui
Tous secteurs	VP.339 -	Existence d'un délai maximal pour la remise des rapports de contrôle	Non	Non	Non

F. TARIFS

Le tableau ci-dessous présente les principaux tarifs des contrôles du SPANC en de 2019 à 2022 (€ TTC) :

Secteur	Unité de gestion	Commune	Contrôle de Bon Fonctionnement Périodique	Contrôle de Conception	Contrôle de Réalisation	Contrôle pour Vente
Centre	Vannes	Vannes	75,00 €	48,00 €	72,00 €	90,00 €
	Séné	Séné	64,00 €	75,00 €	86,00 €	88,00 €
	Saint-Avé	Saint-Avé	80,00 €	69,00 €	146,00 €	0,00 €
	Meucon	Meucon	121,00 €	99,00 €	121,00 €	0,00 €
Est	Ex Siaep Presqu'Ile de Rhuys	Arzon	159,00 €	93,00 €	129,50 €	191,00 €
		Saint-Gildas de Rhuy				
		Sarzeau				
		Saint-Armel				
		Le Tour du Parc				
		Le Hézo				
		Surzur				
		Theix-Noyal				
		La Trinité Surzur				
		Treffléan				
		Sulniac				
		La Vraie Croix				
		Lauzach				
	Berric					
	Ex Siaep Elven	Elven	102,81 €	93,46 €	56,08 €	130,84 €
		Saint-Nolff				
		Trédion				
Monterblanc						
Ouest	Ex Siaep Vannes ouest	Baden	152,00 €	111,40 €	125,70 €	133,50 €
		Larmor-Baden				
		Le Bono				
		Plougoumelen				
		Ploeren				
		Arradon				
		Ile-aux-Moines				
		Ile-d'Arz				
	Ex CC du Loc'h	Grand-Champ	150,00 €	75,00 €	95,00 €	115,00 €
		Brandivy				
		Locqueltas				
		Locmaria-Grand-Champ				
		Colpo				
		Plaudren				
Locqueltas						
Plescop	Plescop	132,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	

G. INDICATEURS FINANCIERS

Le tableau ci-dessous présente les principales données financières du SPANC:

Finances						
Unité de gestion	N° de l'indicateur	Description	2020	2021	2022	2022 / 2021
Tous secteurs	DC.197 -	DC.197 - Montant des recettes provenant des contrôles	279 939,00 €	318 186,09 €	191 364,01 €	-39,86%
Tous secteurs	DC.198 -	DC.198 - Montant financier des travaux réalisés	- €	- €	- €	/
Tous secteurs	DC.327 -	DC.327 - Montant des recettes provenant de l'entretien et du traitement des matières de vidange	- €	- €	- €	/
Tous secteurs	DC.328 -	DC.328 - Montant des autres recettes que celles issues des redevances	2 020,00 €	- €	7 161,98 €	/
Tous secteurs	DC.329 -	DC.329: Abondement par le budget général	0,00%	0,00%		/
Tous secteurs	DC.330 -	DC.330: Assujettissement à la TVA	Non	Non	Non	/

Concernant l'indicateur DC 197 « montant des recettes provenant des contrôles », une erreur de rattachement comptable génère une anomalie sur le niveau réel des recettes liées au service. La correction de cette erreur entraîne les ajustements suivants

- ✓ 225 186.09€ au lieu de 318 186.09€ pour l'exercice 2021 ;
- ✓ 284 364.01€ au lieu de 191 364.01€ pour l'exercice 2022.

H. PERSPECTIVES POUR 2023

Le 15 décembre 2022, une nouvelle étape a été franchie par l'adoption, en Conseil Communautaire,

- d'un règlement de service unique entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2023 disponible sur le site internet de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération
- d'une grille tarifaire harmonisée applicable au 1^{er} janvier 2023 :

	Unité	€
Redevances Assainissement Non Collectif		
Si installation < ou = 20 équivalent-habitants		
Contrôle Périodique	Forfait	155
Contrôle Vente	Forfait	175
Contrôle de Conception	Forfait	105
Contrôle d'Exécution	Forfait	135
Contrôle de fonctionnement après exécution	Forfait	80
Contre visite	Forfait	80
Etat des lieux	Forfait	175
Déplacement sans intervention	Forfait	50
Si installation > 20 équivalent-habitants		
Contrôle Périodique	Forfait	180
Contrôle Vente	Forfait	220
Contrôle de Conception	Forfait	180
Contrôle d'Exécution	Forfait	500
Contrôle de fonctionnement après exécution	Forfait	80
Contre visite	Forfait	80
Déplacement sans intervention	Forfait	50

En outre, les services se sont dotés d'un nouvel outil de gestion informatique mutualisé.

Ces travaux permettront d'envisager dès le 1^{er} janvier 2023 un fonctionnement du service parfaitement identique pour l'ensemble des usagers, et ce quel que soit leur commune de résidence.